## MAIRIE D'AUZIELLE

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLI CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## Délibération N° 2023-03

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril à 21 heures, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'AUZIELLE (Haute-Garonne), légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame Christel RINCENT, Vice-Présidente du CCAS d'Auzielle.

Date de la convocation: 06/04/2023

Présents: Mme Marie-Claude BLAD, M. Christian BOUCHER, M. Jean-Philippe CAMES, Mmc Pascale CABROL, Mme Nathalie CHAREIRE, Mme Christel RINCENT,

Absents excusés: Mme Michèle SEGAFREDO, Mme Karine BOUILLOUD, Mme Julie SORLI (procuration donnée à M.CAMES), Madame Monique CARRERE (procuration donnée à Mme CABROL)

Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe CAMES

Nombres de membres en exercice : 10 Présents : 6 Votants: 8

## **OBJET DE LA DELIBERATION**

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022

Le Conseil d'administration du CCAS, après avoir examiné le compte administratif du budget CCAS, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022. Considérant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 5 602,77 €, le conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

FFECTATION DU RESULTAT DE FO	ONCTIONNEMENT	DE L'EXERCICE 20
Résultat de fonctionnement		
A- Résultat de l'exercice		+ 1 298,17
B- Résultats antérieurs reportés		+ 4 304,60
C- Résultat à affecter		+ 5 602,7
D- Solde d'exécution d'investissement		0.00
E- Solde des RAR d'investissement		0.00
F- Besoin de financement	= D+E	0.0
Affectation = C	= G+H	+ 5 602,7
1- En réserve R 1068		0
2- Report en fonctionnement R 002		+ 5 602,7
- Déficit reporté D 002		0.00

FAIT et DELIBERE, les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

Jean-Philipple CAMES

Le présent document a été : Publié sur le site internet le :

2 4 AVR. 2023

Notifié le :

Transmis au représentant de l'Etat le Application de la loi 82-623 du 22/07/1982 Modifiant et complétant la loi 82-813 du 02/03/1982

La Vice-Présidente, Christel RINCENT



Cet acte est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond II , BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Telèrecours (http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification.

Mairie d'Auzielle - Le Village - 31650 AUZIELLE

Téléphone: 05 61 00 07 60 - Télécopie: 05 61 00 07 61 Email: secretariat@mairie-auzielle.fr Horaires: lu. et merc. 9h-12h et 14h-18h, vend. 9h-12h et 14h-17h